

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

### SEANCE DU 11 AVRIL 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

**Date de convocation :**

29 mars 2024

**Date d'affichage :**

29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 11 avril 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Sabine GRZYB, Odile COLOMB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

*Secrétaire de séance :* Alain BOUTONNET

### OBJET : SUSPENSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GÎTE D'ETAPE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°58-2021 en date du 13 décembre 2021 le Conseil municipal a décidé de recourir à la D.S.P pour la gestion du gîte d'étape à compter du 1<sup>er</sup>/01/2022 à M. Bernard SALZE modifié par un avenant le 13 avril 2023.

Suite au délogement du locataire du 13 place de la mairie (La famille a interdiction de pénétrer dans son logement vu l'arrêté du 14 mars 2024 n°2024-12), la mairie a dû suspendre la DSP pour nécessité impérieuse.

Dans ces conditions le délégataire, Bernard SALZE, a décidé d'arrêter la gestion du gîte d'étape.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'arrêt de la DSP - contrat d'affermage avec M. Bernard SALZE,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.